



L'an deux mille vingt-trois le 21 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Amance, après convocation légale du 13 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

**Présents** : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe  
M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe - M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe - Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina - Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude. M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. MORESE Yannick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe - M. FRANCOIS Vincent - M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. CAPS Antony

M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain - M. BAUDOUIN Cédric

**Procurations** : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – M. CHANE Alain à M. THIRY Philippe – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. MOUGINET Dominique à M. RENAUD Claude – M. VINCENT Yvon à M. CERUTTI Alain

**Excusé(s)** : M. JOLY Philippe – M. GUILLAUME Geoffrey

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **47 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 10

Excusés : 2

**Votants : 47**

Date d'affichage : 22 septembre

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 47

Contre

Absentions :

**HYDRAULIQUE**

02/09/2023

**Modification du zonage assainissement de la commune de Nomeny**

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-8 et L 224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R123.11,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14/06/2017 adoptant les plans de zonage d'assainissement des communes de Brin-sur-Seille, Nomeny, Leyr et Clémery,

Vu la délibération du Conseil municipal de Nomeny en date du 01/07/2023, portant modification le plan de zonage concernant la parcelle X121,

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI, rappelle le projet d'intérêt général sur l'ancien site TDF de Nomeny, relatif à la construction d'une caserne de gendarmerie et d'un centre de secours. Au vue des travaux projetés et du plan actuel de zonage d'assainissement collectif, il convient de modifier et d'élargir ce dernier afin de permettre le raccordement des futurs bâtiments comportants également des logements.

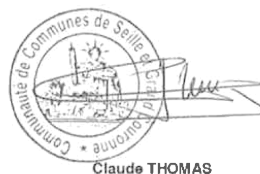
Philippe VOINSON présente ensuite à l'assemblée les possibilités évoquées par le service hydraulique de la Communauté de communes compétent en la matière. La mise en oeuvre d'un nouveau poste de relevage au niveau de la parcelle concernée, OX121, sera nécessaire.

Philippe VOINSON propose au conseil communautaire :

- d'approuver la modification du plan de zonage d'assainissement de la commune de Nomeny

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** la modification du plan de zonage assainissement de la commune de Nomeny
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à la procédure de modification



CLAUDE THOMAS  
2023.09.27 17:17:46 +0200  
Ref:20230927\_141402\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président